

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE BLERE-VAL DE CHER

COMITE SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2005

PROCES VERBAL

L'An deux mil cinq, le 28 novembre à 18 heures, le comité syndical s'est réuni en mairie de Bléré sur convocation de M. Georges FORTIER, Président.

Étaient présents : Messieurs et Mesdames Saché, Fortier, Marinier, Colson, Bisson, Chamoret, Marcon, Fourdrinier, Girault, Bodier, Jacques, Couton, Jezy, Marcadet, Chevallereau, Curassier, Marchau, Mergot, Ulliac, Chéry, Cochin, Caille, Bourguignon, Tinié, Moreau, Schnel, Rezé, Avenet, Hartmann.

Absents excusés : M. Guignard, Mme Vernon.

M. Jacques est désigné secrétaire de séance.

Le Président distribue aux maires des communes de la CCBVC une convocation pour les problèmes liés à la politique de la petite enfance.

Il fait lecture de l'ordre du jour et informe qu'il y a eu abus de confiance du SMITOM et de la Préfecture car la compétence tri n'était pas obligatoire.

Mme Cochin : « il a été dit qu'il y aurait des conséquences à voter contre »

M. Saché annonce que le marché de tri sélectif, passé par le SMITOM pour notre collectivité, a été remporté par la société COVED.

1. Approbation du dernier compte-rendu de réunion

Sans aucune observation, le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Vicinalité

Décision modificative

Le Président avise les membres présents qu'il convient de procéder à un virement de crédit afin de pouvoir régler les dernières factures de l'année.

En effet, il y a eu plus de dépenses en fourniture de carburant et de liant liées à l'augmentation des prix du pétrole. Il avertit que la section fonctionnement de la vicinalité sera en déficit. Il demande aux membres présents s'ils ont des solutions pour mettre au point un système d'alerte. Pour 2006, il y aura donc une augmentation des tarifs des prestations et notamment celles qui se rapportent aux produits pétroliers.

Mme Cochin propose de faire une augmentation comprenant une marge. Si en fin d'année il reste de l'argent, il pourrait être réparti entre les communes. Elle conclue que le tour du problème a été fait et très bien fait.

M. Deschamps rappelle que le STA n'a pas fait travailler la structure, ce qui représente 30 000 € de moins.

Entendu cet exposé, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, accepte le virement de crédit suivant :

Dépenses	
022 : dépenses imprévues	- 40 000.00
60622 : carburants	+ 10 000.00
60633 : fourniture de voirie	+ 30 000.00
Total	0.00

Autoriser le Président à lancer le marché d'émulsion

Monsieur Marinier, Vice-Président chargé de la Vicinalité, annonce que le contrat actuel de fourniture d'émulsion de bitume arrive à son terme.

Il demande donc au comité syndical l'autorisation de lancer un nouveau marché et de signer tout acte à intervenir.

Il faut travailler sur la formule de révision de prix. La société Colas, qui détenait le marché auparavant, augmentait ses prix en début d'année et s'y tenait. La société Loire Emulsion fait des révisions de prix, plusieurs fois par an, pour s'aligner sur les courts du marché.

L'assemblée délibérante, entendu cet exposé, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à lancer la procédure de passation de marché pour la fourniture d'émulsion de bitume et à signer tous actes à intervenir.

3. Déchets

Décision modificative

M. Saché informe qu'il faut procéder à une modification budgétaire, ceci pour 2 raisons :

- 2 dépenses n'avaient pas été prévues au budget initial : l'achat de sacs jaunes pour certaines communes (16 000 €), dépenses inhérentes au lancement des 2 marchés. Ces marchés devaient être lancés à partir de janvier 2006. Or, compte tenu des problèmes rencontrés pour le marché de gestion des déchetteries, il a été jugé préférable de lancer ces 2 marchés dès 2005,
- le trésorier propose de régler le maximum de factures sur 2005. Habituellement, étaient réglées sur l'année n, les 2 derniers mois de l'année n-1 + les 10 premiers de l'année n. Cette année, on réglerait aussi le 11^{ème} mois de l'année n, donc il manque des crédits.

Dépenses		Recettes	
022 : dépenses imprévues	- 58 000.00	70611 : redevance collecte	+ 20 000.000
60228 : autres fournitures	+ 16 000.00	70612 : redevance verres	+ 3 500.00
611 : contrats prestations services	+ 12 000.00	7083 : participation compositeurs	+ 1 300.00
6111 : collecte OM	+ 35 000.00	7472 : Eco-Emballages	+ 31 000.00
6112 : traitement OM	+ 45 000.00		
6113 : collecte verres	+ 2 500.00		
6114 : collecte journaux	+ 3 300.00		
Total	+ 55 800.00	Total	+ 55 800.00

Après délibération, l'assemblée délibérante, à l'unanimité,

- **ACCEPTTE** la modification budgétaire proposée.

Au 1^{er} janvier 2006, la CCBVC prendra en charge les dépenses d'ordres ménagères qui seront payées par la REOM. Par contre, les dernières dépenses de 2005, devront être remboursées par les communes.

M. Avenet : « nous n'aurons pas de recettes à mettre en face puisque nous ne percevrons plus la TEOM ou la REOM ».

M. Saché : « en contrepartie vous percevrez les charges transférées »

M. Rezé : « même sans rembourser les dernières factures 2005, on encaisserait les charges transférées »

M. Jacques propose de déterminer les charges à payer et les produits à recevoir, qui seront inclus dans le solde 2005 et rebasculés à la CCBVC, sans que les communes n'aient à rembourser.

Transfert des comptes à la CCBVC et clôture des comptes du budget OM

Le Président rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2006, la compétence de collecte des ordures ménagères, qui était sous l'égide du SI Bléré-Val de Cher, sera transférée à la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher.

Il propose donc de :

- **TRANSFERER** l'actif et le passif de ce service à la CCBVC,
- **CLÔTURER** les comptes de cette section une fois les opérations effectuées.

Le service OM de la CCBVC assurera, lors du 1^{er} semestre 2006, la continuité des dépenses et des recettes du syndicat, non encore dénouées au 31/12/2005.

Entendu cet exposé, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, accepte ces propositions.

Autoriser le Président à signer les documents du marché de collecte

Monsieur Saché, Vice-Président chargé de la gestion des déchets, rappelle à l'assemblée délibérante que deux marchés ont été passés : le marché de collecte et le marché de fourniture de bacs.

Il demande au comité syndical d'autoriser le Président à signer tous les documents à intervenir pour ces deux marchés.

L'assemblée délibérante, entendu cet exposé, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à signer tout acte à intervenir pour ces deux marchés.

4. Questions diverses

Aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00.